BANQUE CENTRALE des COMORES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOTURE

LE 31 DECEMBRE 2013

BANQUE CENTRALE des COMORES

TABLE DES MATIERES - 31 DECEMBRE 2013

	Pages
Rapport des commissaires aux comptes	1 - 1(a)
Bilan	2
Compte de résultat	3
Etat de variation des fonds propres	4
Etat des flux de trésorerie	5
Notes explicatives sur les états financiers	6 - 21



Tel: +230 202 3000 Fax: +230 202 9993

www.bdo.mu P.0

10, Frère Félix de Valois Street Port Louis, Mauritius F.O. Box 799

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 21 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

D'après les statuts de la Banque, il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dûes à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.



BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 21 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2013, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.

BDO & CO

Experts Comptables

Ameenah Ramdin, FCCA, ACA
Licensed by FRC

11 :--:-- 201

Port Louis,

Mauritius.

11 juin 2014

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

	Notes	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
ACTIFS			
Avoirs en or	5	272	394
Avoirs en devises	6	53,584	65,525
Relations avec le FMI	7	12,843	11,612
Créances sur le Trésor	8	14,980	13,114
Autres créances	9	873	823
Comptes de régularisation et divers	10	226	69
		82,778	91,537
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations corporelles	11	2,608	2,695
Immobilisations incorporelles	12	13	7
Titres de participations	13	50	50
		2,671	2,752
TOTAL DES ACTIFS		85,449	94,289
PASSIFS			
Billets et pièces en circulation	14	23,912	24,456
Engagements en devises	15	175	149
Relations avec le FMI	7	16,305	15,226
Comptes des banques résidentes	16	21,231	28,626
Comptes du Trésor	17	9,533	11,435
Comptes des entreprises publiques	18	168	215
Autres dépôts	19	37	36
Comptes de régularisation et divers	20	580	608
Capitaux propres	21	13,183	13,259
Résultat de l'exercice	22	325	279
TOTAL DES PASSIFS		85,449	94,289

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 21 font partie intégrante de ces états financiers. Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2013

	Notes	2013	2012
PRODUITS		FC Millions	FC Millions
Produits net d'intérêts	23	1,422	1,324
Résultat net des opérations avec la clientèle	24	345	320
Produits net bancaire		1,767	1,644
CHARGES			
Charges de personnel	25	576	481
Charges de matériel d'émission	26	343	374
Dotations aux amortissements et provisions	27	384	380
Autres charges	28	273	256
		1,576	1,491
Autres produits d'exploitation	29	17	17
Reprises des provisions	30	116	103
		133	120
Résultat de l'exploitation		324	273
Résultats exceptionnels		1	6
Résultat de l'exercice	22	325	279

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 21 font partie intégrante de ces états financiers. Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013

							Réserve nour			
		Ecarts de	Fonds de	Réserve	Réserve pour	Réserve	garantie de	Subventions		
	Capital	Capital réévaluation	dotation	légale	investissement	spéciale	change	d'investissement	Provisions	Total
	FC	FC	FC	FC	FC	FC	FC	FC	고 고	FC
	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions
Solde au 1er janvier 2013	3,000	380	341	1,855	602	5,239	1,457	259	126	13,259
Affectation	,			139	1	(277)	1	1	78	(09)
Utilisation	•	3	- 1	1	•	-	,	(16)	ı	(16)
Solde au 31 décembre 2013	3,000	380	341	1,994	602	4,962	1,457	243	204	13,183
Solde au 1er janvier 2012	3,000	380	341	1,804	602	5,257	1,457	275	53	13,169
Affectation				51		(18)			73	106
Utilisation	٠	å			1	1		(16)	1	(16)
Solde au 31 décembre 2012	3,000	380	341	1,855	602	5,239	1,457	259	126	13,259

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 21 font partie intégrante de ces états financiers. Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2013

	2013	2012
	FC Millions	FC Millions
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	325	279
Amortissements et provisions		
-immobilisations corporelles	519	549
-immobilisations incorporelles	3	10
-subventions d'investissement	(16)	(16)
-provision pour écheances douteuses	3	10
-provision pour évacuation sanitaire	(3)	3
-provision pour frais d'émissions	81	70
Flux provenant du compte des résultats	912	905
Variation des disponibles, réalisables et exigibles		
-relations avec le FMI	(2)	(831)
-créances sur le trésor	(2,171)	(6)
-autres créances	(50)	(494)
-régularisation et divers - actif	(160)	299
-billets et pièces en circulation	(544)	2,320
-engagements en devises	26	(34)
-banques résidentes	(7,395)	6,024
-comptes du trésor	(1,902)	4,842
-comptes des entreprises publiques	(47)	32
-autres dépôts	1	(5)
-régularisation et divers - passif	(28)	(241)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(11,360)	12,811
The most we have provening and activities operationed	(11,500)	12,011
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition des immobilisations corporelles	(432)	(690)
Acquisition des immobilisations incorporelles	(9)	(6)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(441)	(696)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes	(140)	(51)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(140)	(51)
Variation nette de flux de trésorerie et équivalents des trésorerie	(11,941)	12,064
Différences des changes	(122)	14
Trésorerie et équivalents des trésorerie en début de période	65,919	53,841
Trésorerie et équivalents des trésorerie en fin de période	53,856	65,919
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DES TRESORERIE AUX 31 DECEMBRE		
Avoirs en or	272	394
Avoirs en devises	53,584	65,525
Avoils ell devises		

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 21 font partie intégrante de ces états financiers. Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

PROFILE DE LA BANQUE

La Banque Centrale des Comores ("la Banque") est un établissement public comorien régi par ses statuts et par la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et l'Union des Comores. Son siège est établi à Moroni, Place de France, Grande Comores. Elle a des agences situées à Mutsamudu (Anjouan) et Fomboni (Mohéli). La Banque a pour mission de:

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union des Comores;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'Union des Comores;
- conduire la politique de change de l'Union des Comores;
- détenir et gérer les avoirs en or et les réserves officielles de change de l'Union des Comores; et
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables adoptés par la Banque sont les suivants:

(a) Principe de base

Les états financiers de la Banque Centrale des Comores sont établis suivant le manuel de procédures comptables propre à cette banque, tous définis dans un 'Référentiel Comptable'. En l'absence de dispositions particulières comptable, la Banque a défini ce référentiel applicable en se fondant sur les principes comptables généraux. Ces principes doivent servir de guide pour le choix des méthodes de comptabilisation des opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une réglementation spécifique. Toute opération réalisée par la Banque et pour laquelle aucune règle d'enregistrement précise n'a été établie doit être portée à la connaissance de la Direction de la comptabilité qui définit les modes d'enregistrement retenus en fonction des principes exposés ci-après.

Ces états financiers sont préparés sur la base du coût historique sauf que certains actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont libellés en franc comorien (FC), dont la parité fixée par rapport à l'Euro est de: Euro 1 = FC 491,96775.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables de la Banque requiert l'utilisation d'estimations. L'utilisation de ces estimations requiert aussi à la Direction d'exercer ses jugements dans l'application des principes et méthodes comptables de la Banque. Les hypothèses affectant les montants reportés dans les états financiers et les notes afférentes sont élaborées dans la Note 4.

(b) <u>Instruments financiers</u>

Les actifs et les passifs financiers sont reconnus dans l'état de la situation financière de la Banque lorsque ces derniers sont partie prenante aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les normes comptables adoptés par la Banque par rapport aux instruments financiers sont comme suit:

(i) Avoirs en or

Les avoirs en or détenus par la Banque sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours évalué le 31 décembre et publié par la Banque Centrale Européenne. Les plus ou moins-values latentes sont comptabilisés au compte de réserve spéciale de réévaluation quelque soit sa nature, gain ou perte de change.

(ii) Avoirs en devises

Les avoirs en devises consistent les soldes des:

- différentes caisses existants au siège et dans les agences;
- des avoirs extérieurs auprès du Trésor Français qui sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euro à la date de réalisation; et
- autres avoirs extérieurs sous forme de compte courant.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(iii) Relations avec le FMI

Les comptes FMI sont libellés dans la monnaie du fonds, Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Les opérations sont enregistrées en francs comoriens sur la base du cours de Trésorerie DTS/FC, communiqué par le fonds. La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et ses souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI). Les tirages effectués par l'Etat auprès du fonds se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque sur l'Etat en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte du Trésor et, d'autre part, des dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, l'Etat rembourse la contrevaleur des échéances en DTS.

La réévaluation annuelle des comptes FMI à l'actif et au passif se fait sur la base du cours communiqué par le FMI du dernier jour de l'année. Le résultat net dégagé est ensuite comptabilisé dans la réserve spéciale de réévaluation.

(iv) Créances sur les banques

Elles traduisent le montant des concours accordés par la Banque au système bancaire de la place sur la base d'un taux fixé par la Banque. Ces concours sont des avances en compte courant.

(v) Créances sur le Trésor

Elles sont composées des:

- concours ordinaires sur les découverts statutaires. Ces découverts sont inscrits au bilan à leur valeur nominale;
- des prêts, en contre-valeur en francs comoriens des DTS qu'elle reçoit du FMI et l'accorde à l'Etat; et
- les allocations DTS attribuées par le FMI et utilisées entièrement par l'Etat.

(vi) Autres créances et dépôts

Elles s'agissent des créances sur le personnel et dépôts du personnel de la Banque.

(vii) Comptes de régularisation et divers - actif et passif

Les fournisseurs et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale.

(viii) Engagements en devises

Les engagements en devises s'agissent des comptes ouverts par les institutions financières internationales à la Banque.

(ix) Comptes des banques résidentes

Ils comprennent les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des réseaux IFD.

(x) Comptes du Trésor

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes. Aucun intérêt n'est versé sur ces comptes.

(xi) Comptes des entreprises publiques

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat.

(xii) Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés à hauteur des montants reçus, net de coût direct d'émission.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(xiii) Billets et pièces en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ce poste enregistre le résultat de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses en franc comorien de la Banque.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire. Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et de tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les taux annuels d'amortissement appliqués sont les suivants:

Immobilisations corporelles:	Anne	ées
Bâtiments	20)
Agences et aménagements	10)
Matériels d'émission	5 - 1	10
Mobiliers	5	
Matériels de transport	5	
Matériels informatiques	3	
Autres immobilisations corporelles	5	

Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie des immobilisations est revue et ajustée, si nécessaire, à la fin de chaque année financière.

Lorsque la valeur nette d'un bien est supérieure à sa valeur de réalisation, la valeur nette est ramenée à la valeur de réalisation.

Les gains et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à la valeur nette. Les résultats de cession sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

(d) <u>Immobilisations incorporelles</u>

Logiciels et applications informatiques

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts encourus par la Banque pour l'acquisition des logiciels informatiques. Ces coûts ont été immobilisés dans les états financiers et sont amortis sur une période de 3 ans.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est reduite à sa valeur recouvrable.

(e) Reprises des provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la provision, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "reprises des provisions sur créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(f) Comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers sont libellés en franc comorien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les gains et pertes réalisés lors du règlement de ces opérations ainsi que les pertes et gains latents constatés lors de la conversion des créances, dettes, les avoirs ainsi que les engagements envers les institutions financières étrangères, et disponibilités libellées en devises sont enregistrées au compte de résultat. Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties sur la base du dernier cours de change de l'exercice à moins que ces opérations ne soient couvertes par contrat de change à terme, auquel cas c'est le cours spécifié par le contrat qui est utilisé.

(g) Perte de valeur

A la date de clôture de chaque exercice, la Banque vérifie la valeur comptable de ses actifs pour déterminer s'il y a une indication que la valeur de ces actifs a diminué. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée dans le but de déterminer l'ampleur de la perte éventuelle qui est pris en charge. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, la Banque estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartienne.

(h) Enregistrement des produits et des charges

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués principalement des intérêts sur produit des opérations avec le Trésor Français et intérêts perçus sur le compte spécial et les autres placements et dépôts.

Les produits des opérations diverses avec la clientèle sont enregistrés au débit des comptes des clients. Ces produits comprennent également les récupérations de frais sur la clientèle pour les prestations courantes ainsi que des frais sur des engagements par signatures. Les produits des opérations diverses sont enregistrés à la date de la réalisation de leur prestation.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées selon le principe de la séparation des exercices,

(i) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand la Banque a une obligation actuelle résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'il résultera en une sortie d'avantages économiques qui peuvent être raisonablement estimés.

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1 Facteurs des risques financiers

Les activités de la Banque l'exposent aux risques financiers suivants:

- risque de crédit;
- risque de fluctuation de cours de change;
- risque de fluctuation du prix de l'or;
- risque de liquidité; et
- risque de fluctuations de taux d'intérêt.

3.1.1 Risque de crédit

La Banque est exposée au risque de crédit comme suit;		Autres créances	
	Créances sur le Trésor	et comptes de régularisation	m. A. I
	FC Millions	et divers FC Millions	Total FC Millions
Encours sains	14,980	1,099	16,079
Encours douteux(personnel licencié de la Banque)	_	78	78
Total	14,980	1,177	16,157
Provision pour créances douteuses	-	(78)	(78)
Balance nette	14,980	1,099	16,079

3.1.2 Risque de fluctuation de cours de change

Les opérations de la Banque sont réalisées en franc comorien et en Euro. Puisque la parité entre le franc comorien et l'Euro est fixé a 491.96775 francs comorien pour un Euro, la Banque n'est pas exposée au risque de fluctuation de cours de change. Mais la Banque est exposée au risque de fluctuation de cours de change des ses actifs et passifs qui sont en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et Dollars Américain (USD).

Les profiles de change des actifs et passifs financiers de la Banque sont:

	2013	2012
Actifs financiers	FC Millions	FC Millions
Franc comorien	8,905	8,418
Euro	51,733	65,455
Dollar Américain (USD)	1,851	69
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	20,289	17,595
	82,778	91,537
	2013	2012
Passifs financiers	FC Millions	FC Millions
Franc comorien	55,636	65,525
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	16,305	15,226
	71,941	80,751

Si le DTS avait été apprécié/(déprécié) par rapport à l' Euro par 5%, l'impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 199 Millions (2012: +/- FC 118 Millions).

Si le USD avait été apprécié/(déprécié) par rapport à l' Euro par 5%, l'impact sur le résultat serait de +/- FC 93 Millions (2012: +/- FC 3 Millions).

3.1.3 Risque de fluctuation du prix de l'or

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation du prix de l'or. Si le prix de l'or avait augmenté/(diminué) par 1%, impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 2,7 millions (2012: +/- FC 3,9 Millions).

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

3.1 Facteurs des risques financiers (suite)

3.1.4 Risque de liquidité

BDO & CO

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintient d'un niveau suffisant de liquidité et une capacité à lever des fonds. La Banque tend à maintenir une certaine flexibilité à lever des fonds de la FMI ou en utilisant ses avoirs en DTS auprès de la FMI. La Banque a aussi signé la convention de coopération monétaire qui accorde une convertibilité illimitée de la monnaie qu'elle émet.

Le tableau suivant présente un analyse des flux futurs actifs et les passifs financiers:

< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
FC Millions	FC Millions	FC Millions	FC Millions
272	-	-	272
53,584	-	-	53,584
7,951	-	4,892	12,843
6,432	778	7,770	14,980
70	273	530	873
226	-		226
68,535	1,051	13,192	82,778
23,912	.=	-	23,912
175	-	-	175
353	-	15,952	16,305
21,231	-	-	21,231
9,533	-	•	9,533
168	-	-	168
37	-	-	37
580	-	-	580
55,989	-	15,952	71,941
12,546	1,051	(2,760)	10,837
< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		FC Millions
394		-	394
			65,525
	_	5,104	11,612
	777		13,114
			823
		_	69
	1,030	12,035	91,537
24,456	_	-	24,456
	_	-	149
		14,861	15,226
			28,626
	_	_	11,435
215	_	-	215
36			36
608	-	-	OUA
65,890		14,861	608 80,751
	<1 an FC Millions 272 53,584 7,951 6,432 70 226 68,535 23,912 175 353 21,231 9,533 168 37 580 55,989 12,546 <1 an FC Millions 394 65,525 6,508 5,901 75 69 78,472 24,456 149 365 28,626 11,435 215	< 1 an 1 à 5 ans FC Millions FC Millions 272 - 53,584 - 7,951 - 6,432 778 70 273 226 - 68,535 1,051 23,912 - 175 - 353 - 21,231 - 9,533 - 168 - 37 - 580 - 55,989 - 12,546 1,051 1 à 5 ans FC Millions FC Millions 394 - 65,525 - 6,508 - 5,901 777 75 253 69 - 78,472 1,030 24,456 - 149 - 365 - 28,626 - 11,435	FC Millions FC Millions 272 - 53,584 - 7,951 - 6,432 778 70 273 530 - 226 - - - 68,535 1,051 13,192 23,912 - 175 - 353 - 15,952 21,231 - 9,533 - 168 - - - 580 - - - 55,989 - 12,546 1,051 (2,760) 1 <1 an

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

3.1.5 Flux de trésorerie et risque de fluctuation de taux d'intérêt au valeur juste

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur certains de ses actifs et passifs financiers. Les principaux postes financiers qui peuvent avoir un impact sur le résultat de la Banque sont décrits ci-dessous:

- Les dépôts auprès du Trésor Français

Le taux de placement des dépôts de la BCC auprès du Trésor Français dépend du taux de la facilité de prêt marginale de la BCE, avec un taux minima de 2,5% l'an. En 2013 et en 2012, la moyenne annuelle du taux du prêt marginal était en dessous de ce taux minima, qui a donc été appliqué.

- Avances statutaire à l'Etat

L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA (Banque de France) + 1,5%. Au 31 décembre 2013, si le taux de EONIA avait varié de +/- 50 points de base, le résultat de l'année aurait été +/- FC 25,8 millions (2012: +/- FC 25,0 millions).

- Autres actifs et passifs financiers

La variation sur les taux d'intérêt des autres actifs et passifs financiers n'ont pas un effet matériel sur le résultat de la Banque.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conduit notamment les Administrateurs de la Banque à retenir des hypothèses en fonction de ses meilleures estimations qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes, les montants qui figureront dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions pour créances douteuses et les provisions pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

BDO & CO

5. AVOIRS EN OR	2013	2012
	FC Millions	FC Millions
Au 01 janvier	394	380
(Perte)/gain sur réévaluation	(122)	14
Au 31 décembre	272	394
6. AVOIRS EN DEVISES	2013	2012
	FC Millions	FC Millions
Caisse		
En Euro	3,743	2,656
En Dollar Américain (USD)	1,795	13
	5,538	2,669
Banque		
Banque de France (Euro)	1	1
Federal Reserve Bank (USD)	56	56
Trésor Français (Euro) - Note 6.1	47,165	62,121
Intérêts courus (Euro) - Note 6.1	824	678
	48,046	62,856
	53,584	65,525

6.1 Les intérêts courus concernent les intérêts à recevoir sur les dépôts auprès du Trésor Français. Le taux de placement des dépôts de la Banque auprès du Trésor Français est garanti à un taux minima de 2,5% l'an. En 2013 et en 2012, la moyenne annuelle du taux appliqué pour la rémunération de ces dépôts était en dessous de ce taux minima, le taux garanti de 2,5% ayant été appliqué

7. RELATIONS AVEC LE FMI	2013	2012
	FC Millions	FC Millions
Actifs		
Avoirs en DTS	7,951	6,508
Quotes-parts	4,892	5,104
	12,843	11,612
Passifs		
Allocations DTS (Note 7.1)	4,674	4,877
Emprunts FMI (Note 7.2)	7,052	5,572
Comptes du FMI (Note 7.3)	4,579	4,777
	16,305	15,226

7.1 Allocations DTS

Il s'agit des DTS alloués par le FMI à l'Etat comorien. Ils sont composés des allocations DTS entièrement utilisées par l'Etat et des allocations spéciales et générales non encore utilisées et dont la contrepartie est inscrite dans les avoirs en DTS.

	алона спъта.				
		20	13	201	2
	DTS alloués DTS utilisés par l'Etat (note 8) DTS non-utilisés par l'Etat	DTS 8,503,183 (716,400) 7,786,783	FC Millions 4,674 (394) 4,280	DTS 8,503,183 (716,400) 7,786,783	FC Millions 4,877 (411) 4,466
7.2	Emprunt FMI		-	2013 FC Millions	2012 FC Millions
	Emprunt FMI FRPC			7,052	5,572

7. RELATIONS AVEC LE FMI (SUITE)

7.2 Emprunt FMI (suite)

Conformément à l'article 7 de la convention passée le 1er janvier 1984 entre la Banque et l'Etat Comorien, la Banque est chargée de réaliser les tirages en DTS auprès du FMI destinés à financer l'Etat Comorien dans le cadre de la politique d'intervention du FMI. L'emprunts FMI comprennent:

- la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) pour un montant de 12 829 679 DTS (FC 7 052 Millions) (2012: 9 714 679 DTS/ FC 5 572 Millions).

7.3	Comptes du FMI	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	FMI compte n°1	349	360
	FMI compte n°2	4	4
	Bons du Trésor émis par le Trésor Comorien en faveur du FMI	4,226	4,413
		4,579	4,777

Tous les postes mentionnés ci-dessus sont réévalués sur la base du cours du DTS communiqué par le FMI au 31 décembre de chaque année.

8.	CREANCES SUR LE TRESOR	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Avance à l'Etat (note 8.1)	7,065	6,662
	Prêt FMI (Note 7.2)	7,052	5,572
	Allocations DTS utilisées (note 7.1)	394	411
	Prêts portage des actions BDC (note 8.2)	469	469
		14,980	13,114
8.1	Avance à l'Etat	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Avance statutaire (note 8.1.1)	5,742	5,222
	Prêt consenti à l'Etat (note 8.1.2)	1,230	1,360
	Créances rattachées	93	80
		7,065	6,662

- 8.1.1 La Banque peut consentir à l'Etat des découverts en compte courant dont la durée ne peut excéder 12 mois consécutifs et dont le montant total ne doit pas dépasser 20% de la moyenne annuelle des recettes ordinaires de l'Etat effectivement recouvrées au cours des trois exercices budgétaires précédents. L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA+1,5%. La Banque a avancé un montant de FC 520 Millions durant l'exercice en cours. Ces découverts sont inscrits à leur valeur nominale.
- 8.1.2 La BCC a signé en date du 29 janvier 2010 avec l'Etat Comorien une convention de prêt d'un montant de FC 1 360 Millions d'une durée de dix ans dont trois ans de différé en capital avec un taux d'intérêt fixé à 3%.

8. CREANCES SUR LE TRESOR (SUITE)

8.2	Prêts portage des actions BDC	2013 FC Millions	2012 FC Millions
	Prêts portage des actions BDC	458	458
	Créances rattachées	11	11
		469	469

Ce poste représente l'assurance du portage de 30% du capital de la BDC soit 900 actions détenues et mises en vente par l'Etat Comorien d'une valeur nominale chacune de FC 100 000. Le portage des actions est rémunéré au taux d'intérêt de 2,5%. La valeur de chaque action a été revalorisée à FC 508 366,68 suite à une mission du Cabinet FTHM Conseil en collaboration avec PriceWaterhouseCoopers. Ce prêt a été accordé en décembre 2010 et la durée de ce portage était fixée à deux ans renouvelable une fois pour une période de 6 mois. L'article 5 du convention portage stipule que 'si les actions par l'Etat ne trouvent pas preneur au terme de deux ans et six mois, l'Etat s'engage à reprendre les actions objet de la présente convention de portage et à rembourser à la Banque le montant du portage en capital tel que défini à l'article 1 de la présente convention plus tous les intérêts courus et non encore versés. Pour cela, il autorise d'ores et déjà et irrévocablement la BCC à débiter les comptes ouverts dans ses livres au nom de l'Etat.'

9.	AUTRES CREANCES	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Créances sur le personnel	467	378
	Retrait complémentaire - avance aux personnel	135	150
	- charges constatées d'avance pour la Banque	271	295
		873	823

Les créances sur le personnel sont remboursables par prélèvement sur les salaires des employés. La valeur comptable des autres créances s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

10.	COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - ACTIFS	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Liaison chèques Mutsamudu	16	8
	Compensation (CPO)	174	34
	Stock de chéquiers	11	11
	Autres débiteurs divers	25	16
		226	69

Les créanciers et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale et sont libellés en franc comorien.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS - 31 DECEMBRE 2013

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	RELLES						Autres		
	Terrains et	Agences et	Matériel	Section 1	Matériel de	Matériel	immobilisations Immobilisation	Immobilisation	Total
	FC	FC	FC	FC	FC	FC	FC.	FC	TE CE
	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions
Coût d'acquisition/réévaluation									
Au 1er janvier 2013	1,341	993	2,884	382	189	235	131	47	6,202
Acquisitions	110	9	163	3	38	13	1	86	432
Transfer	•	9		23	1	19	1	(48)	
Au 31 décembre 2013	1,451	1,005	3,047	408	227	267	132	97	6,634
Amortissement									
Au 1er janvier 2013	193	617	1,972	254	159	201	111	I	3,507
Dotation de l'exercice	50	74	317	33	17	19	6	1	519
Au 31 décembre 2013	243	691	2,289	287	176	220	120	•	4,026
Valeur nette									
Au 31 décembre 2013	1,208	314	758	121	51	47	12	7.6	2,608

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS - 31 DECEMBRE 2013

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	RELLES						Autres		
	Terrains et bâtiments	Agences et aménagements	Matériel d'émission	Mobiliers	Matériel de transport	Matériel informatique	immobilisations Immobilisation corporelles en cours	Immobilisation en cours	Total
	FC	FC	FC	FC	FC	FC	FC	FC	FC
	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions	Millions
Coût d'acquisition/réévaluation		*							
Au 1er janvier 2012	1,283	939	2,404	344	189	211	130	12	5,512
Acquisitions	58	51	480	00	•	,	-	92	069
Transfert	1	3	•	30	•	24	1	(57)	1
Au 31 décembre 2012	1,341	993	2,884	382	189	235	131	47	6,202
Amortissement									
Au 1er janvier 2012	141	544	1,625	225	144	188	91	٠	2,958
Dotation de l'exercice	52	73	347	29	15	13	20		549
Au 31 décembre 2012	193	617	1,972	254	159	201	111		3,507
Valeur nette									
Au 31 décembre 2012	1,148	376	912	128	30	34	20	47	2,695

Les terrains et bâtiments ont été réévalués en décembre 2008 par le Cabinet 3A Comores. Les réévaluations ont été faites sur la base de la valeur du marché. Les excédants des valeurs comptables de ces bien et les valeurs réévaluées ont été crédités au compte "Fonds de dotation" et "Ecarts de réévaluation". (a)

12.	IMMOBILISATIONS INCORPORE	LLES	Logiciels et applications informatiques	Immobilisation en cours	Total
			FC Millions	FC Millions	FC Millions
	Coût d'acquisition				
	Au 1er janvier 2012		101	2	103
	Acquisitions		6		6
	Au 31 décembre 2012		107	2	109
	Acquisitions			9	9
	Au 31 décembre 2013		107	11	118
	Amortissement				
	Au 1er janvier 2012	-	92	-	92
	Dotation de l'exercice		10		10
	Au 31 décembre 2012		102	-	102
	Dotation de l'exercice		3		3
	Au 31 décembre 2013		105		105
	Valeur nette				
	Au 31 décembre 2013		2	11	13
	Au 31 décembre 2012		5	2	
13.	TITRES DE PARTICIPATIONS			2013	0010
				FC Millions	FC Millions
	Titres de participations				
		Nombre actions	Valeur nominale FC	FC Millions	FC Millions
				FC Millions 50 Capital détenu	FC Millions 50
14.	Nom de Société	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013	## FC Millions 50 50 \$\frac{16,67}{2012} \$\frac{100}{100} \$\
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50	FC Millions 50 % 16,67
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions	## FC Millions 50 50 \$\frac{16,67}{2012} FC Millions \$\frac{1}{2} \frac{1}{2} \frac{1}
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041 708	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997 645 645
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041 708	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997 645 645
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets Pièces	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041 708 34,749	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997 645 32,642
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets Pièces Encaisses en monnaie nationale	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041 708 34,749	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997 645 32,642 (3,218)
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets Pièces Encaisses en monnaie nationale Caisse Moroni	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041 708 34,749 (4,830) (5,419)	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997 645 32,642 (3,218) (3,965)
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets Pièces Encaisses en monnaie nationale Caisse Moroni Caisse Anjouan	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041 708 34,749 (4,830) (5,419) (5,88)	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997 645 32,642 (3,218) (3,965) (1,003)
14.	Nom de Société Banque de Développement des Comores BILLETS ET PIECES EN CIRCULA Billets et pièces en circulation Billets Pièces Encaisses en monnaie nationale Caisse Moroni Caisse Anjouan	500	FC	FC Millions 50 Capital détenu FC Millions 50 2013 FC Millions 34,041 708 34,749 (4,830) (5,419)	## FC Millions 50 % 16,67 2012 FC Millions 31,997 645 32,642 (3,218) (3,965)

15.	ENGAGEMENTS EN DEVISES	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	BIRD compte A	32	32
	AID compte	64	64
	AFD Moroni	5	1
	AFD Paris	73	51
	OPEC Fund	1	1
		175	149
16.	COMPTES DES BANQUES RESIDENTES	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Comptes des banques résidentes	21,231	28,626

Ce poste comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des IFD. Ils sont tous assujettis à constitution de réserves obligatoires auprès de la Banque. Le taux des réserves obligatoires était de 20% en 2013 (2012: 20 - 25 %).

17. COMPTES DU TRESOR 2013 2012 FC Millions FC Millions Comptes du Trésor 2013 11,435

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes et ne perçoivent pas d'intérêts.

18.	COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Comptes des entreprises publiques	168	215

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat. Ils sont tenus sans frais ni commissions et ne perçoivent pas d'intérêts.

19. AUTRES DEPOTS

Ce poste regroupe les comptes ouverts au nom du personnel de la Banque.

Fournisseurs d'exploitation FC Millions 26	2012
Fournisseurs d'exploitation	FC Millions
	15
Transferts reçus pour la clientèle 347	317
Transferts émis d'ordre Trésor	13
Transferts émis d'ordre clientèle 55	108
Autres fournisseurs divers 146	155
580	608

La valeur comptable des charges à payer et autres dettes à court terme s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

CAPITAUX PROPRES Capital	FC Millions	FC Millions
Comital	FC Millions	PU Millions
Cappial	2 000	12000000
Ecarts de réévaluation	3,000	3,000
		380
Controller 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1		341
		1,855
		602
•	•	5,239
Reserve pour garantie de change	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1,457
		259
PTOVISIONS		126
	13,183	13,259
RESULTAT DE L'EXERCICE	2013	2012
	FC Millions	FC Millions
· ·	279	102
Dividendes		(51)
Affectation à la réserve légale	• •	(51)
Résultat de l'exercice	•	279
Au 31 décembre	325	279
PRODUITS NET D'INTERETS	2013	2012
		FC Millions
Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial		1,319
		7
		4
		0.000
Produits net d'intérêts		1,324
RESULTAT NET DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	A-16	2012
		FC Millions
Intérêts sur concours au Trésor		
		131
		3
		197
	(1)	(11)
	345	320
CHARGES DE PERSONNEL	2013	2012
	FC Millions	FC Millions
	327	274
	48	46
	36	25
<u> </u>	26	22
	44	24
Indemnité et autres frais de mission	54	52
Autres frais du personnel	41	38
Finaliza conocia de associativa distantina di	576	481
·		
CHARGES DE MATERIEL D'EMISSION	2013	2012
	FC Millions	FC Millions
	317	347
Autres frais de matériel d'émission	26	27
tates had de materier d'emission	20	41
	Réserve légale Réserve pour investissement Réserve spéciale Réserve pour garantie de change Subventions d'investissement Provisions RESULTAT DE L'EXERCICE Au 1er janvier Dividendes Affectation à la réserve légale Résultat de l'exercice Au 31 décembre PRODUITS NET D'INTERETS Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts Gain de change (net) Charges d'intérêts sur le compte FMI Produits net d'intérêts RESULTAT NET DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE Intérêts sur concours au Trésor Intérêts versés aux établissements bancaires Résultat net des opérations avec la clientèle Intérêts versés aux établissements bancaires Résultat net des opérations avec la clientèle CHARGES DE PERSONNEL Salaire de base Indemnité de transport Charges sociales et retraite complémentaire Congés payés * Évacuations sanitaires et frais médicaux Indemnité et autres frais de mission Autres frais du personnel * Inclus congés dû susceptible d'être indemnisés. CHARGES DE MATERIEL D'EMISSION Amortissements de matériel d'émission (note 11)	Fonds de dotation 341 Réserve légale 1,994 Réserve pour investissement 6602 Réserve spéciale 4,962 Réserve pour garantie de change 1,457 Subventions d'investissement 243 Provisions 2004 All ler janvier 2013 Au 1 er janvier 279 Dividendes (140) All ler janvier 279 Dividendes (140) Affectation à la réserve légale (139) Résultat de l'exercice 325 Au 31 décembre 2013 Erévaltat de l'exercice 325 Au 31 décembre 325 Au 31 décembre 325 Au 31 décembre 400 Au

27.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	202	202
	Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	3	10
	Provision pour créances douteuses	78	75
	Provision pour évacuation sanitaire	20	23
	Provision pour frais d'émissions	81	70
		384	380
28.	AUTRES CHARGES	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Carburant et lubrifiants	20	29
	Fourniture de bureaux	21	25
	Assurances	10	8
	Maintenance et entretien	57	42
	Frais de l'informatique	8	10
	Indemnité de mission et de transport		10
	- le Conseil d'Administration	39	40
	- le Comité d'audit	6	3
	Commissaires aux comptes	19	18
	Frais de télécommunication	24	23
	Publicité et relation publique	10	8
	Dons et subventions	7	7
	Autres frais de gestion	52	43
		273	256
29.	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2013	2012
		FC Millions	FC Millions
	Quote part des subventions d'investissement	16	16
	Autres produits d'exploitation - divers	1	10
		17	17
30.	REPRISES DES PROVISIONS	2012	2010
+		<u>2013</u>	2012
	Reprises des provisions pour évacuation sanitaire		FC Millions
	Reprises des provision sur congé payé	23	20
	Reprises des provisions sur créances douteuses	18	18
	replaces des broatstotts an creatices dontenses		65
		116	103
21	DACCIE EVENORIEI		

31. PASSIF EVENTUEL

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013, la Banque a des billets et pièces en attente à la Banque de France pour un coût total de FC 1 573 Millions.

32.	HORS BILAN	2013	2012
	Billets et pièces en réserves Billets et pièces en attente de destruction Billets et pièces en attente à la Banque de France	FC Millions 12,848	FC Millions 20,573
		815	357
		53,975	53,500